



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 136/22

Objet

Tarifs du C.R.D. du Grand Dole - Additif - Année scolaire 2022/2023

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Jean-Philippe LEFÈVRE

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M Rebillard, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B Gagnoux, J.L Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M Daubigney, C. Riotte à J.L Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, O. Gruet, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

Par délibération n° GD01/22 du 17 mars 2022, les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole ont été fixés pour l'année 2022/2023.

Il convient d'ajouter les tarifs applicables aux élèves qui suivent une enseignement musical spécialisé, tels que le nickelharpa et l'orgue.

Ces enseignements font l'objet d'une convention de partenariat avec un enseignant extérieur au Conservatoire à Rayonnement Départemental. Cette convention permet à chaque élève qui suit cet enseignement, de garder des droits au Conservatoire à Rayonnement Départemental, à savoir :

- Un suivi administratif de leur scolarité (bulletins, suivi de cursus...)
- Des cours de formation musicale
- Des pratiques collectives (orchestre, musique de chambre...)
- Des examens organisés par le CRD avec l'agrément de leur diplôme.

L'élève doit ainsi s'acquitter des frais annuels d'inscription ou de réinscription auprès du Conservatoire à Rayonnement Départemental d'un montant de 28 € pour 2022/2023. En cas d'arrêt de l'élève, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Les frais de scolarité sont directement versés au partenaire.

Ces modalités tarifaires s'appliquent à tous les élèves concernés, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** ces modalités applicables aux tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles / CRD
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

